



COOP DE MANSLE & CVE

VALORISATION DE LA MATIERE ORGANIQUE EN NORD CHARENTE

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL

17 SEPTEMBRE 2024 A MANSLE, CHARENTE



Compte-rendu rédigé par Quelia, mandatée par CVE et Coop de Mansle



Synthèse de la réunion

Les participants

22 personnes ont participé à la réunion de travail dont des élus, des représentants du secteur agricole et des associations locales (voir page 3 la liste des participants).

Déroulé de la réunion publique

- Présentation des porteurs du projet
- Les grands défis actuels de notre société
- Présentation de la démarche de Coop de Mansle et CVE
- Le dispositif de concertation
- Les enjeux locaux liés à l'implantation de l'activité
- Temps d'échanges et de questions-réponses sur le projet et les attentes des participants

Calendrier du projet Nord Charente

- 2024 : Phase d'étude et de concertation
- Juillet 2024 : Mise en ligne du site Internet
- Juillet et septembre 2024 : Distribution du tract d'information
- 11 septembre : Réunion publique d'information
- 17 septembre : Réunion du groupe de travail
- Printemps 2025 : Dépôt des demandes d'autorisation
- Fin 2025 : Consultation publique
- 2026 : Début des travaux de construction
- 2028 : Mise en service

La démarche de la Coop de Mansle

La Coop de Mansle a initié une démarche visant à valoriser la matière organique grâce à la méthanisation, en partenariat avec CVE, expert en énergies renouvelables. Dans une logique de circuit court et d'économie circulaire, les matières seront converties en biométhane injecté dans le réseau de gaz ainsi qu'en engrais organique naturel.

Apports de la réunion du groupe de travail

Les échanges ont permis de répondre à certaines questions et d'identifier de nombreux sujets importants aux yeux des participants. Ils sont détaillés dans les pages suivantes et synthétisés ci-dessous.

Une valorisation locale de la matière organique

Le fonctionnement de l'unité a fait l'objet d'échanges, notamment au sujet des types de matières qui seront valorisées, de leur provenance et la manière dont elles seront gérées sur site.

La production d'un engrais organique naturel

Les participants ont questionné la qualité de l'engrais qui sera produit et des interactions avec son environnement. Des réponses ont été fournies concernant les avantages pour l'agriculture et la maîtrise des effets sur les sols et l'eau.

Le trafic routier

Les porteurs du projet ont présenté les voies d'accès et ont exprimé leur volonté de collaborer avec les acteurs locaux pour établir des schémas de circulation des engins agricoles à respecter pendant les périodes de livraison de l'engrais organique. Le département a précisé que le trafic routier généré par l'activité restera marginal sur la D 40.

L'intégration locale du projet

Les acteurs présents ont salué l'initiative engagée, qui représente une opportunité précieuse pour gérer et valoriser localement les matières du territoire nord charentais. Ils ont insisté sur l'importance de veiller à une intégration soignée de l'activité (dispositif de concertation, aménagement paysager, suivi de la qualité du site) afin d'accueillir le site dans un cadre de vie à préserver.

L'information et le dialogue – Les porteurs du projet souhaitent maintenir un dialogue avec les organismes présents au groupe de travail :

- Une visite d'un site similaire sur inscription via le site : <https://cve-nord-charente.fr/visite-methaniseur-mignebiomethane/>
- Un site Internet dédié au projet : <https://cve-nord-charente.fr>
- Une adresse mail : coopdemansle@cve-nord-charente.fr

Table des matières

Synthèse de la réunion	1
-------------------------------------	----------

Les participants	3
-------------------------------	----------

Introduction	4
---------------------------	----------

Présentation des porteurs de projet.....	5
---	----------

➤ La Coop de Mansle	5
Une coopérative agricole du Nord Charente.....	5
Témoignages d'agriculteurs du Nord Charente.....	6
Profil des agriculteurs Charentais	6

➤ Répondre aux enjeux de société	7
---	----------

➤ Un partenariat porteur de sens	8
La Coop de Mansle, une coopérative proche de ses adhérents.....	8
CVE, un expert reconnu de la méthanisation.....	8
Un partenariat fort et complémentaire.....	9

Le projet Nord Charente : Une filière de valorisation pour les territoires et les agriculteurs du nord de la Charente	9
--	----------

➤ Valoriser localement la matière organique	10
Généralités.....	10
Typologie des matières organiques valoriser	10

➤ La production d'un gaz renouvelable.....	12
---	-----------

La production d'un engrais organique de qualité	13
--	-----------

➤ Témoignages d'agriculteurs investis dans le projet	14
---	-----------

➤ Considérations économiques et financières.....	15
---	-----------

Les enjeux liés à l'implantation du méthaniseur Nord Charente	16
--	-----------

➤ Le choix du site d'implantation	16
--	-----------

➤ La maîtrise du trafic routier.....	17
Les grands axes principaux principales privilégiés	17
Un trafic routier marginal	17

➤ Maîtrise de l'environnement olfactif.....	18
--	-----------

➤ Gestion de la qualité de l'eau	19
Maîtrise de la qualité de l'eau sur site	19
Maîtrise de la qualité de l'eau sur les terres agricoles	19

➤ Intégration locale du site	20
Retours d'expériences et perspectives locales	20
Insertion paysagère du site	20

➤ Synergies avec les besoins du territoire	20
---	-----------

En concertation avec les acteurs du territoire.....	21
--	-----------

➤ Des outils de communication variés	21
---	-----------

➤ L'organisation d'une réunion publique.....	21
---	-----------

➤ La visite d'une unité de méthanisation partenaire	22
--	-----------

Conclusion.....	23
------------------------	-----------

Les participants

22 personnes ont participé à la réunion de travail.

Collectivités Territoriales

Communauté de communes Cœur de Charente

CROIZARD Christian, Président (et Maire de Mansle-lès-Fontaines)

VIGOUR Emmanuel, Responsable du service urbanisme

PETR du Pays Ruffécois

BILLY David, chargé de mission TEPOS

Mairie de Puyréaux

BERTRAND Didier, Maire

SOUCHARD Florence, 2^{ème} adjointe

Agence départementale de l'aménagement AIGRE

SCORCIONE Patrick, Directeur

Acteurs agricoles

Chambre d'Agriculture de Charente

DANIAU Christian, Président

MAILLARBAUX Keilan, Conseiller agro-environnement

BAUDRY Agathe, Conseillère agro-environnement

Acteurs de l'énergie

GRT gaz

GAGNEUX Fabrice, développeur commercial

Acteurs du traitement et de la valorisation des déchets

CALITOM

FILIPPI François, Directeur

Acteurs de l'environnement

Charente Eaux

CHABOUREAU Hugues, Animateur Agro-environnement

Re-Sources - SIAEP Nord-Ouest Charente

TALLON Marine, Animatrice et coordinatrice du programme Re-Sources

Associations locales

ADEQ

LAURENT René, Adhérent

LUSSAC Elisabeth, Adhérente

Entreprises voisines – Carrière

CHAUVIÈRE Juliette, Responsable foncier & Environnement, Carrière Garandeau

Porteurs du projet

Coop de Mansle

CHAMOULEAU Guillaume, Agriculteur, Président de la Coop de Mansle

Agriculteurs

MONTASSIER Xavier, Agriculteur (et administrateur de la Coop de Mansle)

DANIAU Pierre-Louis, Agriculteur

CVE

POYER Antoine, Chef de projet CVE biogaz

Animation

Quelia, mandatée par CVE et Coop de Mansle

DELATTE Constant, Concertant

MEDDAHI Ismaël, Concertant

Excusés

Gérard LIOT, Maire de Aussac-Vadalle

Sonia PAPILLAUD, Maire de Maine-de-Boixe

Philippe MAYLIN, Directeur SAEML Territoire Charente

Jean-Pierre THOMAS, Charente Nature

Florence BOUHOUX, Directrice de Destination Nord Charente

Grégoire Bex, Responsable foncier & environnement GSM Heidelberg

Introduction

Constant Delatte, Quelia, animateur de la réunion remercie l'ensemble des participants pour leur présence. Il indique que les porteurs du projet, la Coop de Mansle et CVE, ont engagé une démarche volontaire d'information et de dialogue autour du projet avant le dépôt des demandes administratives et la consultation publique.

Ce groupe de travail vise à porter à la connaissance des acteurs locaux la démarche, présenter le projet, échanger et, partager les attentes et perspectives vis-à-vis du projet.

Il souligne que ce temps d'échanges doit permettre à chacun de se forger une opinion éclairée sur le projet en abordant les enjeux liés à l'arrivée de cette activité.

Il précise qu'un compte rendu synthétisant les échanges sera envoyé à chaque participant et publié sur le site web du projet dans les semaines à venir.

Liste des acteurs invités

Collectivités territoriales

- o PETR du Pays Ruffécois
- o CC Cœur de Charente
- o Aussac-Vadalle
- o Maine-de-Boixe
- o Nanclars
- o Puyréaux
- o Mansle

Acteurs de l'agriculture

- o Coop' de Mansle
- o Représentant de l'équipe salariée de la Coop de Mansle
- o Agriculteurs adhérents
- o Agriculteurs locaux
- o Chambre d'Agriculture

Entreprises voisines

- o Carrières Garandean
- o Carrière Heidelberg
- o Tir Sportif 16

Acteurs de l'énergie

- o GRT Gaz
- o SDEG16
- o CALITOM
- o SEM Territoire Charente

Acteurs de l'environnement

- o Charente Nature
- o Charente Eaux
- o Re-Sources (SIAEP Charente)

Associations locales

- o ADEQ
- o Les riverains de la Duchesse

Acteurs du Tourisme

- o Destination Nord Charente



Coop de Mansle & CVE – Projet Nord Charente -Groupe de Travail – 17 septembre 2024

2

Une démarche volontaire

Cette réunion ne répond pas à une obligation réglementaire

✓Cadre réglementaire

- ✓Demandes d'autorisations → printemps 2025
- ✓Consultation publique → après printemps 2025

➤Le choix volontaire de Coop de Mansle et CVE

- Vous informer, vous rencontrer
- Se donner un temps de réflexion collective
- Avant la prise de décisions



Coop de Mansle & CVE – Projet Nord Charente -Groupe de Travail – 17 septembre 2024

3

Ordre du jour

La Coop de Mansle

- Description

Contexte & Enjeux

- Enjeux globaux
- Notre réflexion

Le partenariat Coop de Mansle - CVE

La démarche Coop de Mansle - CVE

- Un fertilisant organique
- Témoignage d'agriculteurs
- Matières valorisées
- Un gaz renouvelable
- Maîtrise du trafic routier
- Gestion de la qualité de l'eau
- Sécurité du site
- Concertation

Calendrier

Questions / Réponses autour du projet jusqu'à 20h15



Coop de Mansle & CVE – Projet Nord Charente -Groupe de Travail – 17 septembre 2024

5

Présentation des porteurs de projet

➔ La Coop de Mansle

Une coopérative agricole du Nord Charente

UNE COOPERATIVE A TAILLE HUMAINE

- Petite coopérative autonome
- Rémunération juste des agriculteurs
- Pratiques agricoles durables (démarche RSE)
- Filières céréales et élevage

ENGAGEMENTS

- Collecte & stockage des céréales (zéro insecticide)
- Contrôle qualité
- Semences, engrais, phyto, aliments
- Qualité environnementale
- Mise sur le marché des produits

CHIFFRES CLES

- Fondée en 1946
- Près de 300 céréaliers et éleveurs adhérents du nord Charente
- 24 salariés.

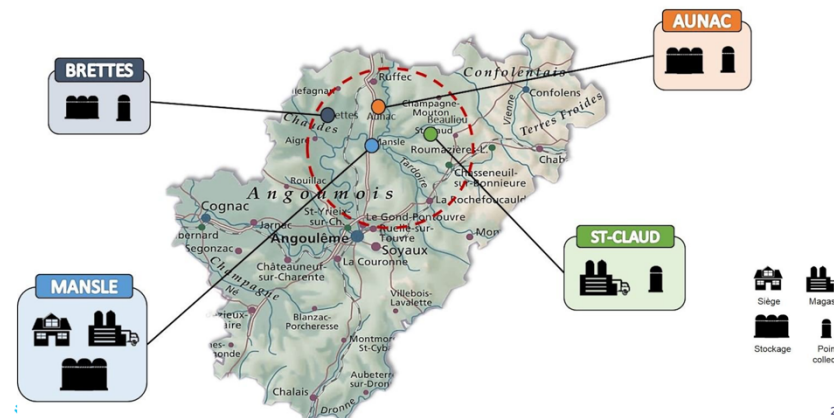


Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle

19

Guillaume Chamouleau, Président de la Coop de Mansle, présente la coopérative, à taille humaine, active sur le Nord Charente depuis 80 ans. La coopérative est engagée à développer et pérenniser des filières de qualité, en valorisant des productions labellisées HVE et CRC, avec des cahiers des charges stricts. Ces démarches permettent de garantir une rémunération juste aux agriculteurs, notamment grâce à des initiatives comme la farine « C'est qui le patron ». Elle propose également des solutions adaptées pour la gestion et la valorisation des exploitations agricoles, telles que la collecte, le stockage des céréales, le contrôle qualité et la mise sur le marché.

Coopérative agricole du Nord Charente



20

La Coop de Mansle – Site de Mansle

Le site de Mansle

- Site principal
- Siège administratif
- Magasin d'approvisionnement
- Silos de stockage
- Logistique



Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle

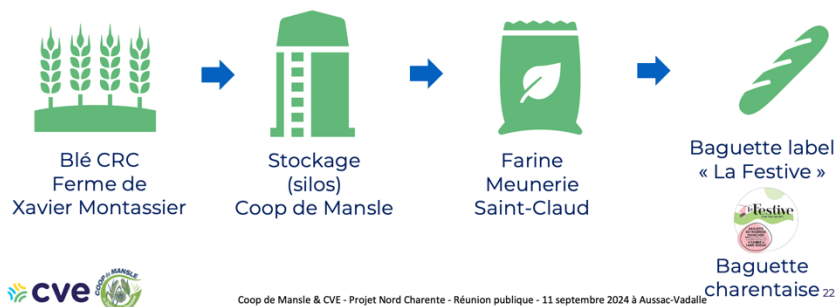
21

Témoignages d'agriculteurs du Nord Charente

Xavier Montassier, agriculteur à Jauldes, présente son exploitation spécialisée dans la production de céréales non irriguées et labellisées CRC (Culture Raisonnée Contrôlée). Il évoque sa collaboration avec la Coop de Mansle, qui lui permet de valoriser efficacement sa production tout en bénéficiant d'un soutien logistique et commercial solide. La coopérative stocke ses récoltes dans des silos, s'occupe du tri et du traitement des grains, qui sont ensuite acheminés vers les meuneries locales pour être transformés en farine. Cette farine est commercialisée sous le label "baguette festive" auprès des boulangeries charentaises.

MA FERME – Xavier Montassier, Jauldes

- Originaire de Aussac-Vadalle
- 130 ha de céréales
- Labellisation CRC (blé, lentille)
- Transformation et commercialisation sur le territoire Nord Charente



Pierre-Louis Daniau présente sa ferme, qui compte trois associés et se concentre sur la polyculture et l'élevage. La ferme s'est diversifiée en commercialisant des produits destinés à l'alimentation animale et humaine, y compris des produits à forte valeur ajoutée comme le maïs pop-corn et l'huile alimentaire. Il souligne également que sa ferme participe à des essais sur les innovations culturelles et les itinéraires techniques pour optimiser ses pratiques agricoles.

MA FERME – EARL de l'Horizon, Saint-Ciers-sur-Bonnieure

- 3 associés
- 250 ha en polyculture-élevage (150 ha irrigués)
- Cultures pour différents usages alimentaires
- Ferme-test (10%) : variétés, matériel agricole, itinéraires culturaux



Alimentation humaine

- Blé (farine)
- Maïs (pop-corn)
- Soja
- Pois chiche



Alimentation animale

- Maïs grain



Usage mixte

- Colza
- Tournesol
- (huile alimentaire, biocarburant, tourteau)



Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle

23

Profil des agriculteurs Charentais

Pierre-Louis Daniau présente le profil des agriculteurs nord-charentais, souvent propriétaires de petites exploitations spécialisées dans la culture de céréales. Ces fermes sont confrontées à des conditions agronomiques parfois complexes, à des aléas climatiques plus fréquents et intenses, et peinent à valoriser à sa juste valeur le fruit de leur travail. Pour surmonter ces défis, les agriculteurs cherchent à innover, diversifier et optimiser leurs activités afin d'améliorer leur productivité et augmenter la valeur de leur travail.

Caractéristiques de l'exploitation :

- Superficie moyenne : **120 hectares**
- Principales cultures : **Céréalières**
- Tendance : **Diminution de l'élevage bovin**

Conditions environnementales

- **Faible réserve en eau**
- **Exposé aux aléas climatiques**
- Potentiel de développement économique limité

Enjeux et opportunités

- **Réduire les charges d'exploitation**
- **Orientation vers des cultures à forte valeur ajoutée**
 - Lentilles, pois chiches, autres légumineuses



Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle

24

➔ Répondre aux enjeux de société

Guillaume Chamouveau, Coop de Mansle, souligne l'importance pour les exploitants agricoles nord charentais de s'adapter aux conditions climatiques changeantes sur un territoire parfois contraignant (disponibilité de l'eau, qualité des sols agricoles). Il souligne la nécessité pour le métier d'agriculteur de s'adapter aux nouvelles réalités agricoles afin de garantir des revenus décents. Cette évolution est essentielle, non seulement pour redonner un souffle à une profession dont la moitié des actifs partiront à la retraite d'ici 10 ans et renforcer son attractivité.

Face aux nombreux défis de la production alimentaire agricole ...



Nourrir la population (qualité, prix, quantité)

Faire face à la montée des **charges d'exploitation**

S'adapter au **réchauffement climatique**

Pérenniser l'exploitation agricole et la maîtrise de la valeur

Respecter **l'environnement** (air, eau, sols)

Attirer des **jeunes agriculteurs**

✓ Être acteur de la **transition agro-écologique** au service de la société

Antoine Poyer, chef de projet biogaz pour CVE, rappelle l'importance de valoriser les résidus organiques issus de l'agriculture, des ménages, des entreprises et des collectivités. Cela permet de leur donner une seconde vie, de créer de nouvelles opportunités économiques en les intégrant dans des cycles de production durables, et d'éviter leur coûteuse incinération ou mise en décharge.

Face aux nombreux défis pour valoriser la matière organique ...



Coûts et taxes supplémentaires pour les collectivités et contribuables (enfouissement et incinération)

Proposer un **modèle viable**

Méthode de traitement **polluantes**

Assurer le **retour au sol**

Favoriser les **circuits courts et locaux**

✓ **Biodéchets** : une **ressource renouvelable valorisable**
➤ Obligation depuis le **1er janvier 2024** aux collectivités de proposer une valorisation avec un **retour au sol**

Pour le volet énergétique, Antoine Poyer, CVE, rappelle l'importance de relocaliser, décarboner et maîtriser les coûts de production d'énergie. Disposer des outils pour ne plus dépendre des puissances étrangères et de la volatilité des marchés mondiaux devient primordial.

Face aux nombreux défis énergétiques...



Dépendance de la France aux **énergies fossiles** (<1% du gaz consommé est produit en France)

Variabilité des coûts de l'énergie

Vulnérabilité aux **instabilités géopolitiques** dans l'approvisionnement

Effets néfastes sur le climat

✓ Engager une **transition** vers les **énergies renouvelables locales** pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

➤ Un partenariat porteur de sens

La Coop de Mansle, une coopérative proche de ses adhérents

Guillaume Chamouveau, indique que les agriculteurs réfléchissent depuis 4 ans à répondre à leurs besoins avec la méthanisation pour :

- valoriser les couverts végétaux ou cultures intermédiaires
- traiter les résidus de céréales et les effluents d'élevage
- tout en produisant de l'engrais organique local

Notre démarche – Produire un fertilisant naturel pour les cultures alimentaires

- Coût de la couverture des sols (cultures intermédiaires)
- Substitution aux engrais minéraux
- Retour du carbone au sol
- Solution naturelle aux besoins en amendement
- Réduction des dépenses pour les agriculteurs

➔ MÉTHANISATION

➔ EN REFLEXION DEPUIS 4 ANS



Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle

31

CVE, un expert reconnu de la méthanisation

Antoine Poyer, CVE, explique que CVE est un producteur français indépendant d'énergies renouvelables, fondé en 2009 par trois associés qui dirigent le groupe CVE aujourd'hui. L'ADN de l'entreprise repose sur sa volonté de réduire l'impact environnemental de la production d'énergie en développant des solutions renouvelables. CVE possède une expertise qui couvre l'ensemble de la chaîne de valeur, de la conception à la mise en service des projets d'énergies renouvelables.



CVE est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables multi-énergies

« Changeons notre vision de l'énergie. »



Solaire



Biogaz



Hydrogène



Entreprise
Certifiée
Cette entreprise respecte des normes sociales et environnementales élevées et s'inscrit dans une démarche de progrès.



Répondre aux besoins énergétiques, environnementaux et sociétaux des territoires, tout en contribuant à limiter l'impact des activités humaines sur le climat

2009

Année de fondation

400

Collaborateurs

137 000

tCO2eq/an évitées

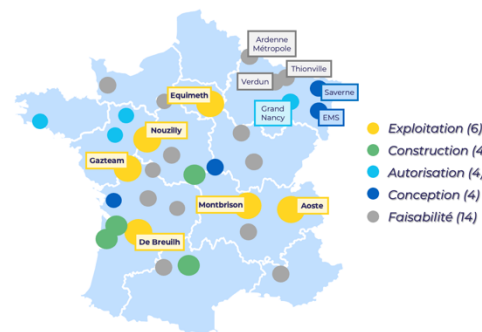


Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle

33

CVE Biogaz exploite actuellement 10 sites de méthanisation en France. Le projet Nord Charente fait partie du pôle Centre-Ouest bénéficiant d'une équipe spécifiquement dédiée à sa mise en œuvre.

Notre parc est en pleine croissance



10 unités
en exploitation & en construction

150 GWh
Production moyenne en année pleine

400
Agriculteurs partenaires

150 kt/an
Capacité de traitement des déchets organiques

40 000 tCO2eq
Émissions de GES évitées



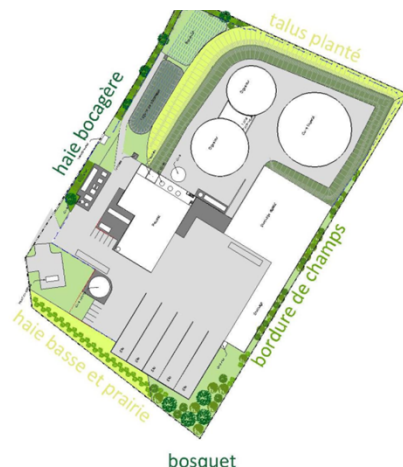
*Compilation des résultats issus de DIGES (ADEME) sur les unités de méthanisation CVE Biogaz. Les émissions de GES comprennent l'empreinte carbone de chaque centrale comparée avec l'empreinte carbone existante. Par exemple, 1 kWh de biométhane produit permet d'éviter 227 gCO2 de gaz naturel en France.

Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle

34

Un des méthaniseurs qui va prochainement entrer en construction est CVE Aunis-Sud, situé à 30 minutes de La Rochelle. La collecte et la valorisation

de 25 000 tonnes de différents flux. Il permettra d'injecter 25 GWh de biogaz dans le réseau et de produire 2 000 hectares par an de fertilisant organique, au bénéfice des agriculteurs partenaires locaux.



Un partenariat fort et complémentaire

Guillaume Chamouleau souligne que la Coop de Mansle a rapidement reconnu l'importance de s'associer à un expert en méthanisation, tout en gardant à l'esprit d'apporter des solutions concrètes aux agriculteurs. Ainsi, la Coop a choisi de collaborer avec CVE, établissant un partenariat solide et équilibré entre un acteur agricole local et un spécialiste de la méthanisation offrant un soutien technique et financier.



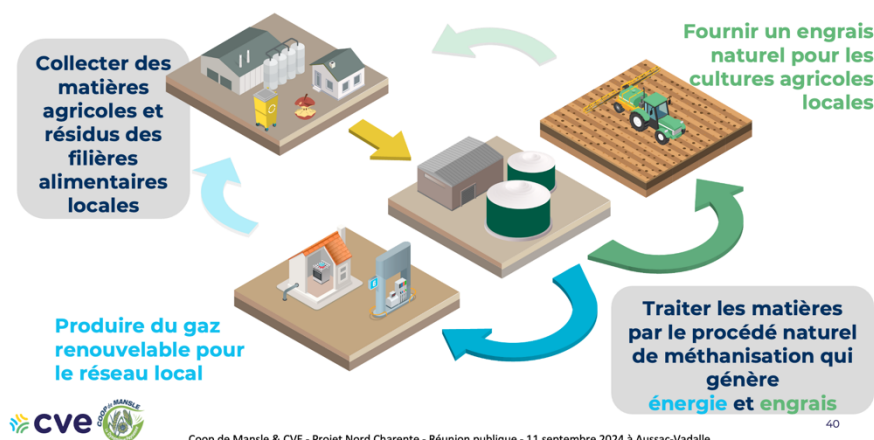
- Un acteur agricole ancré et moteur sur son territoire
- Production de matières végétales
- Production d'effluents d'élevage
- Valorisation de l'engrais organique



- Maîtrise de tous les métiers du développement à la vente d'énergie
- Expertise confirmée en méthanisation
- Solution de traitement effluents d'élevage
- Valorisation cultures intermédiaires
- Production de l'engrais organique

Le projet Nord Charente : Une filière de valorisation pour les territoires et les agriculteurs du nord de la Charente

Une filière nouvelle pour l'économie circulaire du nord Charente



Antoine Poyer, CVE, décrit la méthanisation : processus biologique naturel qui transforme la matière organique (résidus agricoles ou de filières alimentaires) en biogaz et en engrais. Cette filière est essentielle à l'économie circulaire, offrant une triple valeur ajoutée :

- Valoriser des matières organiques issues de la production agricole et des activités humaines
- Générer d'un gaz renouvelable pour le réseau local
- Produire un fertilisant organique naturel destiné aux agriculteurs de la région nord-charentaise.

➔ Valoriser localement la matière organique

Généralités

MATIERES A VALORISER

Cultures intermédiaires

- coût, intérêts multiples

Effluents d'élevage

- stockage, épandage, odeurs

Autres résidus organiques

- obligation de valorisation
- retour au sol

CADRE REGLEMENTAIRE

Directive Nitrates

réduction pollution des eaux
encadrement strict de l'engrais

Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

réduction du gaspillage
meilleure gestion des matières
retour au sol

1^{er} janvier 24



Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Vadalle

42

Guillaume Chamouleau, Coop de Mansle, explique que la méthanisation permet d'optimiser la gestion des exploitations agricoles en valorisant les effluents et résidus, avec des bénéfices agronomiques à la clé. Les flux entrants et sortants sont soumis à une réglementation stricte, garantissant la qualité des matières utilisées et produites.

CVE s'inscrit dans la relocalisation des productions, la maîtrise des coûts et la réduction des impacts environnementaux

Dès 2024, toute matière organique devra être valorisée

Aujourd'hui, il y a encore **des quantités importantes de matières organiques**, qui sont **peu valorisées localement**



Coop de Mansle & CVE – Projet Nord Charente -Groupe de Travail – 17 septembre 2024

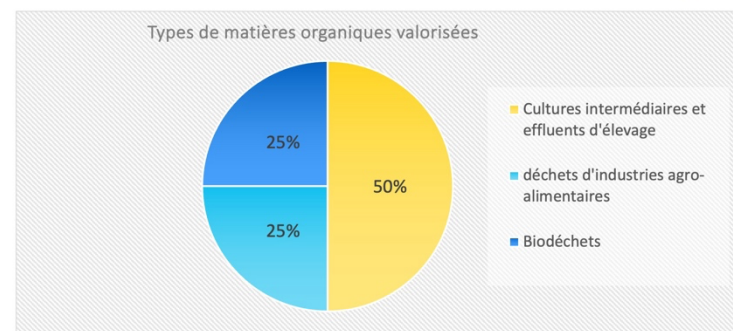
Maximum 30 000 tonnes/an de matières organiques seront valorisées (5 à 10 PL par jour)

< 1h c'est le temps de trajet moyen de collecte auprès des entreprises et collectivités locales

Contrôle qualité avant traitement

Le projet Nord Charente traitera jusqu'à 30 000 tonnes de matières organiques par an, provenant du territoire local. La quasi-totalité des flux valorisés, soit environ 90%, sera collectée dans un rayon de 40 km autour de l'unité de méthanisation, avec un temps de transport moyen d'une heure. En ce qui concerne les matières agricoles, Guillaume Chamouleau précise que la majorité sera issue d'un rayon de 15 km autour du site.

Typologie des matières organiques valoriser



30 000 tonnes de matières brutes valorisées par an



Coop de Mansle

Environ la moitié des matières proviendront des exploitations agricoles, notamment sous forme de cultures intermédiaires et d'effluents d'élevage. L'autre moitié sera composée de matières organiques provenant des collectivités, incluant des restes de repas des ménages, de la restauration collective, des grandes surfaces alimentaires et de l'industrie agro-alimentaire.

Guillaume Chamouleau précise qu'à ce jour, la répartition des types de matières organiques n'est pas encore définitive. La répartition dépendra des acteurs locaux désireux de valoriser leurs matières organiques.

Question : Qu'est-ce qu'une culture intermédiaire ?

Guillaume Chamouleau, Coop de Mansle, explique que les cultures intermédiaires, cultivées entre deux cultures principales, sont un outil important de préservation de la qualité des sols et de réduction du lessivage des sols. Elles ne concurrencent pas les cultures destinées à l'alimentation humaine, car elles se développent entre deux cycles de production alimentaire, sur des sols couverts (conformément à la réglementation qui interdit de laisser les sols à nu, mais qui présente un coût pour les agriculteurs). La valorisation économique des couverts végétaux par la méthanisation permet au moins de compenser ce coût d'implantation.

Culture implantée et récoltée **entre deux cultures principales** dans une rotation culturale (sorgho, seigle, vesce, féverole...)

« Couverts végétaux » = « cultures intermédiaires »

Avantages agronomiques

- ne pas laisser les sols nus
- structuration du sol
- limitation du lessivage des nitrates
- préservation de la biodiversité
- Éviter les mauvaises herbes sans phytosanitaires



Question : Comment se fait la sélection des cultures intermédiaires ?

Guillaume Chamouleau explique que les réflexions se poursuivent pour définir les cultures intermédiaires les mieux adaptées en tenant compte de leur qualité agronomique et pouvoir méthanogène et des conditions climatiques locales. Bien que certaines associations de cultures soient à l'étude, aucune piste n'a pour l'heure été privilégiée.

Pierre-Louis Daniau précise que des tests sont en cours dans le cadre du projet PAMPA en Nouvelle-Aquitaine pour évaluer les associations intéressantes (ex : seigle – féverole).

Il ajoute que des essais sont aussi réalisés sur le miscanthus et la silphie. Cette dernière se distingue par sa résistance au froid, sa faible exigence en eau et son excellent rendement végétal qui peut éventuellement être valorisé sous la forme de fourrage pour l'alimentation du bétail, mais il s'agit d'une culture principale et non intermédiaire.

Cependant, il insiste sur la nécessité de trouver un équilibre pour déterminer la meilleure façon d'intégrer ces cultures dans les pratiques agricoles, afin que la balance avantages/inconvénients soit compatible avec la viabilité de l'exploitation agricole.

Question : Quelle sera la surface estimée pour les cultures intermédiaires ? Seront-elles fertilisées ?

Entre 300 et 500 hectares de surface seront consacrés chaque année à l'implantation de couverts végétaux, lesquels recevront une faible quantité d'engrais organique issu du méthaniseur.

Question : Le méthaniseur traitera-t-il les boues des stations d'épuration ?

Non, Guillaume Chamouleau précise que, conformément aux exigences des cahiers des charges des filières alimentaires labélisées, le méthaniseur ne traitera pas de boues de stations d'épuration. Il ajoute que, pour des raisons organisationnelles et logistiques, cela demeure trop complexe et pourrait compromettre la qualité des filières.

Didier Bertrand, Maire de Puyréaux et Vice-président en charge de l'assainissement et de la voirie à la Communauté de communes Cœur de Charente, regrette que les boues de STEP ne puissent pas être traitées par le méthaniseur. Actuellement, une convention entre la Communauté de communes Cœur de Charente et la Chambre d'agriculture de Charente pour épandre les boues sur les parcelles agricoles.

Guillaume Chamouleau souligne que le nombre d'exploitations utilisant le fertilisant issu du méthaniseur restera limité, et qu'il y aura toujours des agriculteurs intéressés par les boues de stations d'épuration. Il précise également que les parcelles recevant ces boues seront clairement séparées de celles qui n'en recevront pas.

Question : Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

Un biodéchet est un déchet alimentaire qui peut provenir de restes de repas de la restauration collective ou privée, d'invendus de grandes surfaces, ou encore de déchets alimentaires tels que les épluchures de fruits et légumes des ménages. En France, chaque habitant génère environ 71 kg de biodéchets par an.

Question : Qui sont les fournisseurs des biodéchets ?

Antoine Poyer indique qu'à ce jour CVE est en négociation avec des industries agroalimentaires, des grandes et moyennes surfaces, ainsi que des acteurs de la restauration pour le traitement de ces matières. La liste définitive des fournisseurs n'est pas encore établie, mais la proximité avec le Grand Angoulême offre un gisement exploitable notable.

➡ La production d'un gaz renouvelable

Le biométhane, une source d'énergie renouvelable issue du territoire

Le site va produire un biométhane qui réduit de 80% les émissions de CO₂



Une production de gaz à coût maîtrisé

(coûts de production du biométhane peu dépendants du marché mondial fluctuant)



Coop de Mansle & CVE - Projet Nord Charente - Réunion publique - 11 septembre 2024 à Aussac-Valade

Production de gaz équivalent aux besoins énergétiques de 5 à 10 000 habitants

Plusieurs milliers de tonnes de CO₂/an évitées

En adéquation avec les objectifs climat locaux

Nord Charente produira un gaz renouvelable qui sera injecté dans le réseau de gaz, et qui s'y substituera au gaz d'origine fossile. Ce biométhane aux propriétés identiques au gaz de ville, représente des émissions de gaz à effet de serre réduites de 80% du fait de son origine organique et non fossile. Nord Charente produira l'équivalent des besoins en énergie de 5 à 10 000 habitants.

Question : Comment CVE est-il rémunéré ? Existe-t-il d'autres formes de valorisation économique en plus du gaz ?

Nord Charente tirera ses revenus de plusieurs sources et principalement de la vente du gaz qui sera injecté dans le réseau local. CVE facturera aussi la mise à disposition de l'engrais et la gestion ou traitement des matières organiques.

Question : Quel sera le prix de vente du biométhane ?

Le prix de vente du biométhane produit n'a pas encore été précisément déterminé, car il dépend de plusieurs facteurs dont les coûts de production

et les contrats d'achat. Le biométhane a l'avantage d'avoir des coûts de production maîtrisés, qui sont moins affectés par les fluctuations des prix du gaz fossile sur le marché international. Cela permet d'offrir un prix plus stable à long terme.

La production d'un engrais organique de qualité

Les porteurs du projet estiment qu'il serait possible de fertiliser jusqu'à 2 000 hectares de terres agricoles situées dans un rayon allant des abords du site jusqu'à 15 à 20 km autour du site. Cependant, seuls 700 à 1 200 ha recevront du fertilisant chaque année, avec une rotation des parcelles concernées par le plan d'épandage.

Un engrais organique et naturel pour les cultures alimentaires du département

Réduire l'usage des engrais minéraux pour les cultures est un défi pour la production alimentaire en regard de la **qualité de l'eau** et de l'air



RegeneR
Les solutions agronomiques de CVE

Jusqu'à 2000 hectares de cultures pourront être fertilisées

Un apport en matière organique
Des engrais minéraux évités
chaque année
Contrôlé par plan d'épandage



L'engrais produit permet une **relocalisation stratégique de la production en France**

Question : Quelle est la répartition entre les engrais solides et liquides ?

Antoine Poyer précise que 60 % des engrais seront liquides et 40 % solides, bien que ces proportions ne soient pas fixes et puissent varier en fonction de la période d'épandage, de la conception du site et de la typologie des matières organiques.

Question : Quel sera le coût de l'engrais organique pour les agriculteurs ?

Le prix de vente de l'engrais aux agriculteurs sera déterminé individuellement, en fonction de leur apport en matières organiques. Il reste à établir un tarif pour la tonne de matière organique fournie et pour l'engrais récupéré. À noter que pour certains agriculteurs apportant des matières, l'engrais peut être restitué gratuitement. Il sera utilisé pour fertiliser les terres des producteurs, en étant épandu gratuitement dans les parcelles de ceux qui apportent des matières, et vendu à un tarif plus compétitif que les engrais minéraux pour ceux qui n'apportent pas de matières.

Question : Comment les terres sont-elles fertilisées avec l'engrais liquide pour éviter les fuites d'azote ?

Guillaume Chamouveau explique qu'il y a deux méthodes de valorisation des engrais organiques produits par l'unité : solide et liquide. La partie liquide est riche en minéraux, dont l'azote, principalement sous forme ammoniacale. Étant donné que l'ammoniac est sujet à la volatilité, il existe des techniques d'épandage, notamment l'utilisation de pendillards, qui permettent d'enfouir ce composé directement sur sol nu (avant semis), empêchant ainsi son évaporation.

Il ajoute que, les plans d'épandage et la réglementation imposent des calendriers stricts pour la réalisation de ces opérations, afin de réduire les risques de volatilisation.



Question : Quel est le suivi de la qualité de l'engrais organique ?

Guillaume Chamouveau insiste sur l'importance de la qualité de l'engrais organique pour préserver une filière agricole d'excellence, affirmant que la Coop de Mansle sera intransigeante sur la composition de l'engrais. Il précise que la terre est l'outil de travail premier de l'agriculteur, dont il est le garant. Les agriculteurs seront diligents à préserver la qualité de leurs sols.

Antoine Poyer explique que le contrôle du fertilisant repose sur un processus rigoureux, tant à l'entrée qu'à la sortie du site :

- Inspection visuelle systématique pour s'assurer de l'absence d'éléments indésirables
- Analyses régulières sur certaines livraisons pour garantir la qualité
- Refus des lots ne respectant pas les normes contractuelles établies avec les fournisseurs
- Analyses annuelles en laboratoire, réalisées par des prestataires externes, pour vérifier la conformité

➔ **Témoignages d'agriculteurs investis dans le projet**

Xavier Montassier voit dans le méthaniseur une solution pour gérer l'envahissement des parcelles agricoles par des plantes indésirables comme le ray-grass, l'ambrosie ou le datura, qui y poussent spontanément. Contraint d'éviter l'utilisation de produits phytosanitaires pour respecter le cahier des charges de ses cultures, il y voit l'opportunité de laisser ces mauvaises herbes pousser, puis de les faucher avant leur montée en graine pour les valoriser dans le méthaniseur.

Il ajoute que l'engrais organique qui sera produit lui offre une solution locale de fertilisation des cultures, non soumise aux fluctuations des prix

du pétrole ou du gaz, tout en apportant des bénéfices agronomiques et environnementaux pour la fertilité et la structure de ses sols.

Témoignages : Xavier Montassier

MA FERME – Xavier Montassier, Jauldes

Gestion des mauvaises herbes

- Interdiction de certains produits phytosanitaires
- Cultures hivernales méthanisables → contrôler les mauvaises herbes sans phytosanitaires
- Lutter contre l'ambrosie

Sécurisation de l'approvisionnement

- Source stable et prévisible d'engrais

Retour du carbone au sol

- Enrichissement du sol en carbone, favoriser sa fertilité et sa structure

Pour Pierre-Louis Daniau, l'intégration de cultures intermédiaires permet de valoriser des terres de faible qualité agronomique tout en améliorant leur potentiel pour de futures mises en culture. Surtout, cette voie de diversification constitue un atout majeur pour la transmission de son exploitation agricole, en assurant des revenus stables et en permettant d'envisager l'avenir avec plus de sérénité.

Témoignages : Pierre-Louis Daniau

MA FERME – EARL de l'Horizon, Saint-Ciers-sur-Bonnieure

Lutter contre la disponibilité de l'eau

- Mauvaise rétention d'eau
- Sol drainant
- Valoriser des terres non irriguées
 - Intégrer des cultures intermédiaires dans le cycle de rotation (3 cultures en 2 ans)

Améliorer la structure de mon sol

- Propriétés des cultures intermédiaires améliorent la qualité générale du sol

Pérenniser et transmettre mon exploitation

- Contrat avec un méthaniseur garantit des revenus stables et complémentaires
- Contrat facilite la valorisation et la transmission de la ferme



Au-delà de ces deux exemples, Pierre-Louis Daniau souligne que tous les agriculteurs locaux sont confrontés à des problématiques similaires. Il explique que le méthaniseur apporte une réelle valeur ajoutée, quelle que soit la nature de l'exploitation agricole, et que des synergies sont possibles ou restent à explorer. Les agriculteurs intéressés sont invités à se faire connaître.

➤ Considérations économiques et financières

Les retombées économiques d'un projet CVE



Question : Comment est financé le projet ? Qui finance l'installation de l'unité de méthanisation ?

Le projet de méthanisation est financé par un investissement total en fonds propres de 10 à 15 millions d'euros, financé pour environ 30% en fonds propres, et 70% par de la dette bancaire. CVE assume les risques financiers initiaux avant d'ouvrir le capital à la Coop de Mansle, aux agriculteurs, et à tout autre acteur qui le souhaiterait.

Question : Quelles sont les retombées fiscales pour les collectivités locales ?

Antoine Poyer, CVE, souligne que l'activité du site entraîne des retombées fiscales s'élevant environ à 20 000 € par an (moyenne en France), qui contribueront au budget des collectivités, notamment la taxe foncière et d'autres contributions liées à l'activité de production d'énergie.

Il insiste sur l'importance de prendre en compte les externalités positives de la méthanisation, qui offrira une solution pour la production d'énergie renouvelable pour un réseau local, un engrais organique naturel pour les agriculteurs locaux.

Les enjeux liés à l'implantation du méthaniseur Nord Charente

Le choix du site d'implantation

L'implantation de cette activité de valorisation doit satisfaire de nombreux critères :

- ☐ À l'intersection des lieux de vie (entreprises alimentaires et consommateurs) et du secteur agricole
- ☐ Distance aux habitations > 200m
- ☐ Accès aux principales voies de communication routières
- ☐ Proximité du réseau de transport ou distribution du gaz
- ☐ Disponibilité du foncier
- ☐ Compatibilité avec les documents d'urbanisme
- ☐ Protection de l'environnement

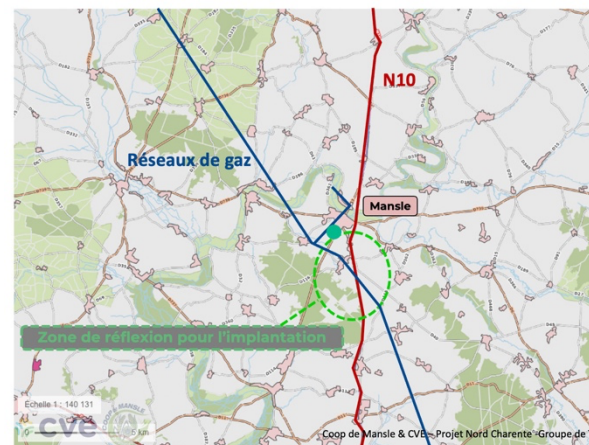
Guillaume Chamouveau présente les différents paramètres techniques, environnementaux et humains qui doivent être pris en compte pour structurer un projet, et qui ont orienté la réflexion pour la définition du foncier d'implantation.

Il souligne tout d'abord que la zone est propice à ce type d'activité en raison du croisement des réseaux de canalisation de gaz et de transport, ainsi que de son emplacement à l'intersection des zones résidentielles et agricoles, éléments cruciaux pour le développement de ce projet.

A cet effet, l'exploration foncière se concentre donc sur la zone délimitée en jaune. Toutefois, il ajoute qu'un terrain correspondant à ces critères est actuellement en étude. Ce terrain de 2,9 hectares, situé en zone agricole près de la route de la Duchesse (D40) et appartenant à la Coop de Mansle, est éloigné d'au moins 700 m des habitations. Un choix de foncier, dont ils sont propriétaires est requis pour pouvoir lancer les études en cours.

Les résultats de ces études, menées par des cabinets indépendants mandatés par CVE, permettront de clarifier la faisabilité et les prochaines étapes du projet. Des enquêtes de terrain auprès des agriculteurs ont permis d'identifier ceux intéressés par la démarche et souhaitant s'impliquer dans le projet.

Le choix du site d'implantation



- ✓ À l'intersection des lieux de vie (entreprises alimentaires et consommateurs) et du secteur agricole
- ✓ Accès aux principales voies de communication routières (N10)
- ✓ Proximité du réseau de transport ou distribution du gaz
- Siège Coop de Mansle
- Zones d'habitations
- Espace naturel protégé

Le choix du site d'implantation



foncier répondant aux critères et disponible pour le projet

- ✓ Disponibilité du foncier
- ✓ Distance aux habitations > 200m
- ✓ Compatibilité avec les documents d'urbanisme
- ✓ Protection de l'environnement
- ☐ Respect du cadre de vie

- Siège Coop de Mansle
- Zones d'habitations
- Espace naturel protégé



Le choix du site d'implantation

Les études à réaliser pour valider une parcelle

- ☐ Faune-flore, zones humides
- ☐ Accès routier
- ☐ Intégration paysagère du site
- ☐ Sol (géotechnique)
- ☐ Raccordement au réseau de gaz
- ☐ Accès réseaux (électricité, eau potable, télécommunications, etc.)
- ☐ Entretiens avec les agriculteurs



Coop de Mansle & CVE – Projet Nord Charente - Groupe de Travail – 17 septembre 2024

46

➡ La maîtrise du trafic routier

Les grands axes principaux principales privilégiés

Antoine Poyer précise que les camions accédant au site circuleront principalement sur la N10, en provenance d'Angoulême ou de Ruffec, avant de prendre la sortie pour rejoindre la route de la Duchesse (D40).

En ce qui concerne les engins agricoles, Guillaume Chamouveau ajoute que les flux proviendront d'un rayon de 15 km autour du site.

L'accès routier au site

- ✓ Prendre la N10
- ✓ Sortir à l'échangeur
- ✓ Accès au site par la D40 (Route de la Duchesse)



48

Un trafic routier marginal

Patrick Scorcione, directeur de l'Agence départementale de l'aménagement d'Aigre, explique que la route D40 supporte actuellement un flux de 900 à 1 000 véhicules par jour, dont environ 400 poids lourds par jour. Selon lui, les 3 à 6 véhicules supplémentaires générés quotidiennement par le méthaniseur représentent donc une part insignifiante du trafic de la D40.

Pendant les périodes d'épandage (30 à 45 jours par an en moyenne) le passage de 10 à 15 poids lourds supplémentaires par jour est à prévoir.

La Coop de Mansle et CVE se montrent disposées à étudier la possibilité de privilégier certains tronçons de route pour minimiser l'impact sur la qualité de vie des riverains d'autres tronçons et de préserver la tranquillité des zones résidentielles. A ce titre, les porteurs du projet proposent de collaborer avec les acteurs locaux pour établir des schémas de circulation à respecter lors des périodes d'épandage.

Trafic routier est généré par la méthanisation



Flux entrants : entre **3 et 6 véhicules de transport** au niveau du site en moyenne par jour ouvré
Flux journalier d'un supermarché de taille moyenne : environ **15 camions par jour ouvré**



2 périodes principales de livraison de l'engrais équivalentes à **35 jours par an** :
Entre **10 et 15 poids lourds** en moyenne en période d'épandage (**35 jours par an** au printemps et en été)

Horaire d'ouverture du site :
du **lundi au vendredi de 8h00 à 17h30**



Coop de Mansle & CVE – Projet Nord Charente -Groupe de Travail – 17 septembre 2024

51

➡ Maîtrise de l'environnement olfactif

Antoine Poyer explique que les matières organiques transportées ne généreront pas d'odeurs, car elles seront acheminées dans des camions fermés et bâchés pour éviter toute émanation pendant le trajet.

Les matières ne dégageant pas d'odeurs seront stockées à l'air libre dans des cases et éventuellement couvertes pour éviter leur dispersion (ex : résidus de cultures céréalières).

Sur site, celles qui pourraient être odorantes (ex : lisiers, fumiers) bénéficieront d'un suivi et de dispositifs particuliers pour éviter la dispersion d'odeurs. Elles seront livrées et stockées dans un bâtiment fermé, avec un système de traitement et de filtration d'air performants.



• « Y aura-t-il des odeurs en provenance du site ? »

• Sur l'unité de méthanisation :

- Matières odorantes **livrées en citernes ou camions bâchés** et **déchargées à l'intérieur du bâtiment fermé**
- Bâtiment disposant d'un **système d'aspiration et de traitement d'air performant**
- Engrais liquide est stocké dans une cuve fermée
- Engrais solide sera stocké sur site dans des silos couvert

• Sur les parcelles lors de l'épandage

- Digestat solide **stabilisé car issu d'un traitement avec un temps de séjour long de 70 à 80 j.**
- **Réduction des odeurs** : engrais directement enfoui → Élimination du stockage des effluents en bord de champ



Coop de Mansle & CVE – Projet Nord Charente -Groupe de Travail – 17 septembre 2024

53

Question : Les matières organiques transportées généreront-elles des odeurs sur leur passage ? Qu'en est-il sur site ?

Antoine Poyer, CVE, explique que les matières organiques transportées ne généreront pas d'odeurs, car elles seront acheminées dans des camions fermés et bâchés ou des citernes pour éviter toute émanation pendant le trajet.

Les matières ne dégageant pas d'odeurs sont stockées à l'air libre dans des cases et éventuellement couvertes par des bâches pour éviter leur dispersion (ex : résidus de cultures céréalières).

Sur le site, celles qui pourraient être odorantes (ex : lisiers, fumiers) bénéficieront d'un suivi et de dispositifs particuliers pour éviter la dispersion d'odeurs. Elles seront livrées et stockées dans un bâtiment fermé, avec un système de traitement et de filtration d'air performants.

Question : Quelle est la durée de stockage des matières sur site ?

Antoine Poyer explique que la durée de stockage varie en fonction du type de matières. Les effluents d'élevage sont stockés en bâtiment et introduits progressivement, avec un temps de stockage relativement court. En revanche, les cultures intermédiaires peuvent être entreposées à

l'extérieur tout au long de l'année. Quant au fertilisant, qu'il soit solide ou liquide, il est conservé sur site pendant 6 à 8 mois avant la période d'épandage.

Question : Le digesteur libère-t-il des odeurs ?

Non, le digesteur est fermé hermétiquement et ne génère aucune odeur. Vincent Perrivier explique qu'à la sortie du digesteur, la fraction solide du fertilisant organique est stable et inodore. Toutefois, elle est stockée dans des cuves avant d'être transportée dans des cuves ou citernes étanches pour éviter les émissions odorantes.

Un échantillon de la fraction solide et liquide du fertilisant a circulé au sein de l'assemblée, permettant de vérifier qu'il ne dégage aucune odeur.

➞ Gestion de la qualité de l'eau

Maîtrise de la qualité de l'eau sur site

René Laurent, ADEQ, exprime ses préoccupations concernant les pollutions diffuses susceptibles de se produire et s'interroge sur la manière dont ces enjeux sont intégrés dans la conception et la structuration du projet.

Antoine Poyer, CVE, précise que les études menées incluent une étude géotechnique, qui tient compte des enjeux liés à l'eau, assure que les conditions du terrain sont adéquates pour accueillir l'activité. Les méthaniseurs sont dotés de systèmes conçus pour prévenir les fuites, tels que des cuves étanches et des membranes imperméables.

Par ailleurs, il précise que l'installation de systèmes de surveillance et d'analyse de la qualité de l'eau sur le site permet de détecter rapidement toute contamination. Toutes les mesures prises pour garantir la qualité de l'eau sont soumises à des normes réglementaires, qui peuvent être vérifiées lors d'inspections par les autorités compétentes.

Maîtrise de la qualité de l'eau sur les terres agricoles

Question : Quels impacts le fertilisant a-t-il sur la nappe phréatique ?

En ce qui concerne les effets sur la nappe phréatique, Keilan Maillarbeaux, Chambre d'Agriculture de Charente, explique que le plan d'épandage est dimensionné pour garantir une utilisation responsable et efficace des fertilisants, tout en préservant la qualité de son environnement. Les plans d'épandage incluent une surface plus grande afin de prendre en considération les fluctuations des surfaces d'une année sur l'autre.

Ce plan prend en compte divers facteurs (caractéristiques physico-chimiques des sols, type de culture, propriétés du fertilisant, les distances par rapport aux cours d'eau, etc.). L'objectif est d'optimiser la répartition du fertilisant pour éviter toute surcharge conduisant à la pollution des eaux et des sols.

Antoine Poyer, CVE, et Guillaume Chamouveau, Coop de Mansle, complètent et ajoutent que l'épandage sera fait sous la responsabilité du méthaniseur et encadré par plusieurs dispositifs réglementaires pour la qualité et l'application de l'engrais :

- **La Directive Nitrate** qui vise à protéger les eaux contre la pollution causée par les nitrates d'origine agricole. En conformité avec cette réglementation, les porteurs du projet indiquent que le fertilisant est appliqué de manière contrôlée, dans des quantités adaptées aux besoins des cultures, afin de limiter les excès d'azote.
- **L'arrêté préfectoral ICPE**, dont le plan d'épandage est un des documents qui doit identifier une surface suffisamment grande et présentant un potentiel de valorisation suffisant pour le fertilisant issu du méthaniseur.

Guillaume Chamouveau conclut en rappelant que les cultures intermédiaires évitent de laisser le sol à nu et permettent de fixer les nutriments qui, autrement, pourraient être lessivés. Leur implantation

aide à préserver la qualité de la nappe phréatique, particulièrement réactive sur le territoire charentais en raison de la faible profondeur des sols.

La gestion de la qualité de l'eau

Définition collective d'un plan d'épandage

- o Collaboration avec les acteurs agricoles (Chambre d'Agriculture 16, agriculteurs)
- o Travail en partenariat avec les acteurs environnementaux (Re-Sources, Charente Eaux, DDT)
- Assurer le respect réglementaire de la protection de la ressource en eau

Développement des couverts végétaux

- o Réduction et maîtrise des risques de lessivage

Réflexion pour sécuriser une filière de production de Silphie

- o Etudiants en agronomie
- o Culture à fort intérêt écologique pour les zones de captage d'eau
- o Valorisation possible par méthanisation

Maîtrise des risques sur site

- o Obligation réglementaire de rétention des eaux



Coop de Mansle & CVE – Projet Nord Charente -Groupe de Travail – 17 septembre 2024

55

➔ Intégration locale du site

Retours d'expériences et perspectives locales

Les participants expriment leurs interrogations quant à la gestion de l'activité, en raison d'une expérience malheureuse datant d'il y a 10 ans avec un méthaniseur proche. Le site évoqué avait rencontré de sérieuses difficultés dans la maîtrise de l'outil, entraînant une production de gaz fluctuante et, surtout, des nuisances olfactives dues à une gestion inadéquate des matières organiques sur site.

David Billy, chargé de mission TEPOS au PETR du Pays Ruffécois, souligne que cet ancien site a trouvé un repreneur sérieux et que l'activité sera relancée dans des conditions plus saines. Cependant, il note que cette expérience malheureuse a porté préjudice à la filière au niveau local, générant un climat de méfiance envers ce type de projet.

Antoine Poyer souligne l'importance de différencier la qualité du gestionnaire de l'unité et les variations entre les modèles économiques et techniques des deux structures. Il met en avant l'expérience solide de CVE dans le développement, l'exploitation et le suivi de ce type d'installations. Il souligne aussi que la filière est maintenant bien établie en France, avec plus de 1 700 méthaniseurs en service, ce qui génère un bon retour d'expérience sur la meilleure façon de gérer l'activité.

Insertion paysagère du site

David Billy, du PETR du Pays Ruffécois, a souligné l'importance d'une intégration paysagère réfléchie. Il a suggéré de planter des arbres d'essences locales autour du site pour réduire sa visibilité directe et préserver le cadre de vie des habitants.

➔ Synergies avec les besoins du territoire

François Filippi, directeur de CALITOM, voit dans ce projet une opportunité prometteuse qui réunit les secteurs agricole, énergétique et territorial, avec une véritable volonté d'inclure les acteurs locaux dans le dialogue. Selon lui, le modèle de méthaniseur présenté, fondé sur un équilibre entre matières agricoles et biodéchets, est bien adapté aux caractéristiques d'un territoire rural et dispersé.

Il appelle à multiplier ce type d'initiatives, qui renforcent la cohésion territoriale, citant en exemple la plateforme de compostage de Mornac, qui traite une partie des déchets verts du Grand Angoulême (1200 tonnes par an) et redistribue le compost aux agriculteurs locaux.

Il souligne également l'importance de mettre en place des solutions locales pour la valorisation des matières organiques en Charente, évitant ainsi les transports longs vers d'autres régions (jusqu'à Bordeaux). Ce projet offre ainsi une occasion précieuse de réorienter les flux de déchets organiques au niveau local, dans un département encore sous-équipé en infrastructures de valorisation des matières organiques.

En concertation avec les acteurs du territoire

➤ Des outils de communication variés

Ismaël Meddahi, Quelia, indique que les porteurs du projet ont mis en place plusieurs outils d'information et de dialogue afin de faciliter la compréhension du projet par tous. Cela inclut :

- Le lancement, début juillet 2024, d'un site internet dédié, visant à informer sur l'évolution du projet et à recueillir les attentes et questions via un formulaire de contact : <https://cve-nord-charente.fr>
- La distribution d'un tract d'information le 10 juillet 2024 dans les quatre communes concernées invitant les habitants à se manifester pour constituer un groupe de volontaires désireux de suivre le développement du projet

Un site Internet dédié au projet

En ligne dès juillet 2024 : <https://cve-nord-charente.fr>



- Accessible à tous
- À tout moment
- Mise à jour régulièrement
- Moyen de contact
- Inscription à la liste d'informations
- Appel à citoyens volontaires
- Inscription participation réflexion sur le site d'implantation



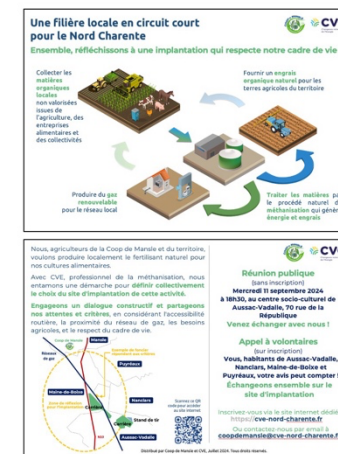
Coop de Mansle & CVE – Projet Nord Charente -Groupe de Travail – 17 septembre 2024

Un tract d'informations

- Distribution
 - 4 communes (Aussac-Vadalle, Maine-de-Boixe, Nanclars, Puyréaux)
 - Juillet 2024
- Informer les riverains et susciter de l'intérêt pour le projet
- Inviter les habitants à se mobiliser avec un appel à volontaires pour faire :
 - Remonter leurs attentes et interrogations
 - Constituer un groupe de volontaires désireux de suivre le développement du projet



Coop de Mansle & CVE – Projet Nord Charente -Groupe de Travail – 17 septembre 2024



➤ L'organisation d'une réunion publique

Ismaël Meddahi, Quelia, explique que la réunion publique, organisée à la demande de la mairie d'Aussac-Vadalle, a rassemblé 50 participants des 4 communes environnantes au projet : Aussac-Vadalle, Maine-de-Boixe, Nanclars et Puyréaux.

Lors de cette réunion, les porteurs du projet ont aussi proposé plusieurs initiatives pour permettre aux habitants de mieux comprendre l'implantation de cette activité :

- **Réflexion sur le choix du site d'implantation** : Cette initiative a généré peu d'enthousiasme, les participants considérant que les critères de sélection du site ont déjà été soigneusement examinés. Les porteurs du projet en ont tenu compte et se sont engagés à se focaliser sur les attentes et les préoccupations liées au site identifié, tout en veillant à préserver le cadre de vie.
- **Visite d'une unité de méthanisation** : 9 personnes se sont dites intéressées pour la visite proposée et fortement soutenue par les élus locaux.

- **Inscription à la newsletter** : 11 habitants se sont inscrits à la newsletter pour recevoir des informations sur le développement du projet.
- **Demande de la mairie de Aussac-Vadalle**
- **50 participants**
- **4 communes représentées**
 - Aussac-Vadalle
 - Maine-de-Boixe
 - Nanclars
 - Puyréaux



Objectifs

- Informer les habitants sur le projet et la démarche menée par CVE.
- Apporter des réponses aux interrogations et aux remarques des habitants
- Prendre en compte les attentes légitimes du territoire

Apports

- La disponibilité et la typologie des matières à valoriser
- La qualité et les apports de la production d'un fertilisant naturel
- Les caractéristiques du biométhane et sa distribution sur le réseau local
- Les enjeux liés au projet : routiers, environnementaux, olfactifs

Des propositions

- Réflexion au choix du site d'implantation → **focus trafic routier, odeurs**
- Visite d'une unité de méthanisation → **9 volontaires**
- Inscription liste d'informations sur le suivi du projet → **11 volontaires**

➡ La visite d'une unité de méthanisation partenaire

Visite du site de Migné Biométhane

- Date : **1^{ère} quinzaine d'octobre**
- Localisation : **Nord de Poitiers**
- Transport : **1h30 en bus, 8h à 16h**
- Activité : Présentation du site et du processus de méthanisation, rencontre des agriculteurs

Constant Delatte, Quelia, propose la visite d'une unité de méthanisation présentant des caractéristiques similaires, afin de mieux comprendre son fonctionnement.

Les modalités de la visite ont été fixées après la réunion publique. La visite, sur inscription, est proposée le mercredi 9 octobre 2024.

Une actualité a, depuis, été publiée sur le site Internet du projet pour inviter les personnes intéressées à s'inscrire :

<https://cve-nord-charente.fr/visite-methaniseur-mignebiomethane/>

Planning du projet



Conclusion

Le calendrier du projet

Réunion publique
11 septembre 2024



68



Constant Delatte remercie tous les participants pour leur présence et les échanges enrichissants. Il souligne l'importance d'échanger en amont du dépôt des demandes administratives et rappelle les ressources disponibles pour encourager chacun à poser des questions et à se forger une opinion éclairée sur le projet.

Il souligne que la création du présent groupe de travail, initiée par les porteurs du projet, ainsi que les divers outils d'information et de dialogue mis à disposition, représentent une opportunité pour chaque partie prenante de poser des questions et de se forger une opinion éclairée, afin de transformer ce projet en un véritable projet de territoire.

Enfin, il insiste sur la nécessité de poursuivre l'information et les échanges lors des prochaines étapes, invitant les élus, les associations et les acteurs locaux à partager leurs remarques via le site internet ou l'adresse mail dédiée.

Site Internet : <https://cve-nord-charente.fr>

Adresse mail : coopdemansle@cve-nord-charente.fr